

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Réunion du 11 décembre 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Excusés :

Madame Chantal JEANPERT, (*ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER*)
Madame Frédérique MOZZICONACCI

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les quatre-vingt-un rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Vingt-sept rapports (n° CD/2017/**064, 071, 072, 075 à 077, 079, 081, 084 à 086, 090, 093, 096, 099, 104, 106, 107, 109, 116, 117, 119, 120, 122, 134, 139 et 144**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les cinquante-quatre autres rapports (n° CD/2017/**065 à 070, 073, 074, 078, 080, 082, 083, 087 à 089, 091, 092, 094, 095, 097, 098, 100, 101 à 103, 105, 108, 110 à 115, 118, 121, 123 à 133, 135 à 138 et 140 à 143**) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes.

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2017/065 à 070, 073, 074, 078, 080, 082, 083, 087 à 089, 091, 092, 094, 095, 097, 098, 100, 101 à 103, 105, 108, 110 à 115, 118, 121, 123 à 133, 135 à 138 et 140 à 143.

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, excusées.*

N° CD/2017/065 - 605 - Développement local

605-Développement local-Propositions financières-Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 605-Développement local.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/066 - 610 - Ingénierie publique

61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2018 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT pour l'année 2018 et d'approbation de la convention financière correspondante à conclure entre le Département et l'ADT

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- décide d'attribuer à l'ADT une subvention de 2 308 888 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2018, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/067 - 610 - Ingénierie publique

61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2018 - Propositions d'un projet d'avenant à la convention globale de moyens, d'un projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP et d'un projet de convention de mission pour 2018, à conclure entre le Département et l'ATIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), telles que précisées dans le présent rapport ;
- décide du renouvellement de l'adhésion pour 2018, et d'inscrire au budget 2018, au titre de la cotisation du Département du Bas-Rhin à l'ATIP, un montant de 736 000 € ;
- décide de l'exonération de manière partielle et temporaire, de l'ATIP par le Département du Bas-Rhin, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes, pour un montant de 650 000 € pour 2018, et la prise en charge complémentaire, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;
- approuve les termes du projet d'avenant à la convention globale de moyens au profit de l'ATIP conclue le 11 avril 2017, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer l'avenant précité à la convention globale de moyens du 11 avril 2017 ;

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP, conclue le 15 décembre 2015, annexé à la présente délibération, visant à inscrire le montant de l'exonération partielle, au bénéfice de l'ATIP, d'un montant de 650 000 € au titre de l'année 2018, relative au remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes au personnel départemental mis à disposition de l'ATIP, et à compléter cette exonération partielle par la prise en charge, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;
- autorise son président à signer l'avenant précité à la convention collective de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP du 15 décembre 2015 ;
- approuve les termes du projet de convention de mission 2018 annexé à la présente délibération, à conclure avec l'ATIP ;
- décide d'attribuer à l'ATIP une contribution financière de 500 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- autorise son président à signer cette convention de mission.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/068 - 610 - Ingénierie publique

61045 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Propositions financières - Budget primitif de 2018 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin pour l'année 2018 et d'approbation des termes de la convention de partenariat correspondante

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61045 - Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement ;
- approuve le programme des actions d'accompagnement des politiques départementales de l'habitat et du logement et des politiques éducatives, à réaliser par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour 2018, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/069 - 610 - Ingénierie publique

**61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme
Propositions financières - Budget primitif de 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/070 - 610 - Ingénierie publique

**61060 - Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional
des Vosges du Nord (SYCOPARC) - Propositions financières -
Budget primitif de 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/073 - 715 - Réseaux de communication

**Réseaux de communication - Propositions financières-
Budget Primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/074 - 605 - Développement local

**Proposition d'approbation du projet de statuts constitutifs
d'une SAS filiale commune de la SERS et de PARCUS dans le
domaine du stationnement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les termes du projet de statuts constitutifs d'une SAS filiale commune de la SERS et de PARCUS dans le domaine du stationnement, joint en annexe à la délibération.

Il donne mandat en ce sens à ses représentants au conseil d'administration de la SERS.

Il donne par ailleurs délégation à la Commission Permanente, pour l'approbation de tous actes subséquents, et à son président pour la signature des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/078 - 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles

Actions en faveur des zones urbaines sensibles - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/080 - 620 - Développement touristique

Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Association "slowUp Alsace-Route des Vins" en tant que membre actif d'honneur

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la future association "slowUp Alsace de la Route des Vins" en qualité de membre actif d'honneur sans cotisation, avec voix délibérative, conformément au projet de statuts ;
- décide d'approuver, en tant que membre actif d'honneur, le projet de statuts de l'association "slowUp Alsace de la Route des Vins", joint à la présente délibération ;
- dit que le Département du Bas-Rhin sera représenté au sein de cette association par son président ou son représentant nommé par arrêté ;
- autorise à signer les statuts le moment venu.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/082 - 710 - Co-financement des voiries nationale et communale

Cofinancement des voiries nationale et communale - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 710 - Cofinancement des voiries nationale et communale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/083 - 720 - Sécurité des biens et personnes

Sécurité des biens et personnes - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 720 - Sécurité des biens et personnes, concernant le contingent départemental attribué au SDIS pour 2018 et la participation au groupement Local de Coopération Transfrontalière pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/087 - 74010 - Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale

Proposition de révision des tarifs des prestations ainsi que des conditions tarifaires du Laboratoire départemental d'analyses du Bas-Rhin (LDA 67) pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide, conformément aux documents annexés à la présente délibération, des tarifs (hors taxes) des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses et des conditions tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/088 - 745 - Préservation et développement des espaces naturels

Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels ;
- décide d'attribuer des subventions liées aux interventions sur les espaces naturels sensibles d'un montant total de 22 920 € selon la répartition suivante :
 - . Office National des Forêts : 8 000€,
 - . Association Petite Camargue Alsacienne : 10 000€,
 - . Zoo de Mulhouse : 3 000€ ;
- décide d'attribuer une contribution statutaire de 10 000 € au Groupement d'Intérêt Public "Conservatoire Botanique d'Alsace" ;
- décide d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention d'un montant total de 23 000 € pour le suivi de l'opération batraciens 2018, selon la répartition suivante :
 - . 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
 - . 3000 € à l'Association les Piverts ;
- décide d'attribuer une subvention au Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin, d'un montant total de 230 000 €, pour les opérations de surveillance et de lutte en 2018 ;

- décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à Atmo Grand Est ;
- approuve également les termes des projets de conventions financières et de partenariat 2018 à intervenir entre le Département et les organismes concernés (Office National des Forêts, Société Foncier d'Aménagement Rural, Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Association les Piverts, Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin, Atmo Grand-Est), telles que présentées en annexe à la présente délibération et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/089 - 745 - Préservation et développement des espaces naturels

Proposition d'évolution de la politique départementale d'éducation à l'environnement vers un appel à manifestation d'intérêts et d'approbation d'un projet d'accord cadre pluriannuel lié à ces évolutions

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des évolutions de la politique d'Education à l'Environnement. Dans ce cadre :
 - . décide que les subventions seront attribuées dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel recentré sur les compétences du Département, afin de valoriser les espaces naturels sensibles, notamment auprès des jeunes générations,
 - . décide que chaque année un Appel à Manifestation d'Intérêt permettra à la Commission Permanente de décider des projets soutenus, en fonction du budget alloué et d'approuver le montant des subventions attribuées,
 - . décide qu'une convention de cadrage proposera aux membres du réseau des structures d'éducation à l'environnement via l'ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace), un cadre d'intervention pérenne pour 2018 et 2019,
- approuve les termes du projet de la convention de cadrage pluriannuelle d'éducation à l'environnement, à conclure entre le Département et l'ARIENA ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/091 - 410 - Protection maternelle et infantile (PMI)

Protection maternelle et infantile (PMI) - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 410 - Protection maternelle et infantile (PMI).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/092 - 400 - Enfance, jeunesse et famille

430 - Accompagnement des familles et 450 - traitement des informations préoccupantes - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 des axes d'interventions 430 - Accompagnement des familles et 450 - traitement des informations préoccupantes.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/094 - 460 - Placement familial des enfants

Placement familial des enfants - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 460 - Placement familial des enfants.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/095 - 400 - Enfance, jeunesse et famille

Accueil des enfants en établissement et 420 - Adoption - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 des axes d'interventions 470 - Accueil des enfants en établissement et 420 - adoption ;
- décide de fixer le tarif journalier du Foyer Départemental de l'Enfance au 1er janvier 2018 à 169,24 € et la dotation globalisée à 12 728 805,26 €.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/097 - 510 - Actions éducatives

Actions éducatives - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 510 - Actions éducatives telles que proposées dans le présent rapport ;
- décide d'autoriser le versement de 650 000 € (correspondant à la période de janvier à août 2018) au fonds de concours Langue et Culture Régionales, géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg, selon les règles financières départementale, après le vote du budget primitif, dans le cadre de la convention opérationnelle, portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, conclue pour la période 2015-2018.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/098 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition de mise en œuvre d'un plan numérique 2018-2020 pour les collèges publics du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les termes du plan numérique des collèges publics 2018-2020 s'articulant autour des 4 axes suivants :
 1. assurer un environnement technique de qualité : très haut débit et maintenance ;
 2. mettre en œuvre la politique de dotation, de gestion, de maintenance des équipements numériques fixes ;
 3. déployer un nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT) ;
 4. poursuivre une approche expérimentale dans le domaine du numérique.

- de mettre en œuvre le plan numérique, dans la limite des crédits qui seront votés chaque année au budget primitif.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/100 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition de mise en place d'un dispositif de participation financière des Communes ou Communautés de communes pour les élèves du 1er degré accueillis dans les restaurations scolaires des collèges publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide du principe de la récupération auprès des Communes ou Communautés de Communes, des charges afférentes à l'hébergement dans les restaurants scolaires des collèges publics, pour le repas de midi des élèves du 1er degré, à compter du 1er janvier 2018 ;

- décide des modalités de calcul du montant à reverser par les Communes ou les Communautés de Communes, tel que détaillées en annexe 1, jointe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, relatif à l'accueil d'élèves du 1er degré au restaurant scolaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le collège public concerné, et la Commune ou Communauté de Communes concernée.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/101 - 625 - Actions culturelles

Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 625–Actions culturelles ;
- approuve le lancement en 2018 d'un appel à projet spécifique d'aide à la création pour un spectacle bilingue et un spectacle scientifique dédiés au jeune public, en lien avec le Vaisseau ;
- approuve les termes :
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Choucrouterie,
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association MUSICA,
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association ADIAM 67,
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC),
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA),
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association TJP.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans les dites conventions.

- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/102 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine

Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 630 - Conservation et valorisation du patrimoine.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/103 - 635 - Développement de la lecture publique

Développement de la lecture publique - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 635 - Développement de la lecture publique.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/105 - 645 - Co-financement d'établissements culturels**Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 645 - Co-financement d'établissements culturels.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à Archéologie Alsace, une contribution de 780 000 € pour des dépenses de fonctionnement 2018 ;
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant maximum de 26 000 €, pour la valorisation scientifique du site de Mutzig ; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier de l'opération ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une contribution de 67 883 € pour ses dépenses de fonctionnement 2018, ainsi qu'une subvention complémentaire d'un maximum de 20 000 €, sur présentation d'un rapport financier, pour ces mêmes dépenses ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une subvention de 13 584,50 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte ;
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2018 ; cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2018 et le solde au vu du compte administratif 2018) ;
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 37 546,30 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/108 - 210 - Maintien à domicile des personnes âgées**Maintien à domicile des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires, pour l'année 2018, de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 210 - Maintien à domicile des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/110 - 230 - Accompagnement des personnes âgées**Accompagnement des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 – Accompagnement des personnes âgées - telles que proposées dans le présent rapport ;
- décide d'attribuer une subvention de 117 900 € à la Ville de Strasbourg, pour le soutien à ses trois Centres Locaux d'Informations et de Coordination (CLIC).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/111 - 240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées

Maintien en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 240 – Maintien en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/112 - 250 - Accueil en établissements des personnes handicapées

Accueil en établissements des personnes en situation de handicap - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 250 – Accueil en établissements des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/113 - 250 - Accueil en établissements des personnes handicapées

Proposition d'approbation d'une convention partenariale relative à la prise en charge des personnes en situation "d'amendement Creton"

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'engager un partenariat avec la MDPH et neuf associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux aux fins de définir les modalités d'attribution des places spécifiquement créées au titre de l'Amendement Creton ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale relative aux modalités d'attribution des places créées au titre de l'Amendement Creton, joint en annexe à la délibération, à conclure entre le Département, la MDPH et chaque association gestionnaire des établissements, pour une durée de deux ans à compter de sa signature ;
- autorise le président à signer la convention à conclure avec chacune des associations.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/114 - 260 - *Accompagnement des personnes handicapées*

Accompagnement des personnes en situation de handicap - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 260 – Accompagnement des personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/115 - 270 - *Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)*

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 270 – Maison Départementale des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/118 - 110 - *Accueil du public en territoire*

Accueil du public en territoire - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de l'inscription au budget primitif 2018 des axes 110 et 130 - Accueil du public en territoire.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/121 - 310 - *Insertion sociale et professionnelle*

Insertion sociale et professionnelle - Propositions financières Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 310 – Insertion et Lutte contre l'exclusion - Insertion sociale et professionnelle.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/123 - 330 - *Aide au logement des personnes défavorisées*

Aide au logement des personnes défavorisées - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 330 - aide au logement des personnes défavorisées.

Il décide de solliciter les contributions financières pour l'exercice 2018 :

- des partenaires publics et privés du fonds de solidarité pour le logement (FSL) couvrant le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg et charge le Président de prendre contact avec ces partenaires ;
- pour le cofinancement des actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), sous maîtrise d'ouvrage du Département (dont la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - MOUS départementale), et charge le Président de mettre en oeuvre cette sollicitation.

Il décide également d'attribuer :

- au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de SELESTAT une subvention d'un montant maximum total de 26 475€ représentant 50 % du coût de mise en oeuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire d'action Sud sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- à l'Association Entraide emploi une subvention d'un montant total de 33 390 € pour l'année 2018, représentant 80% du coût de la mise en oeuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire d'action Ouest, sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Il approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution de subventions annexés à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/124 - 340 - Accueil des gens du voyage

**Accueil des gens du voyage - Propositions financières -
Budget Primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 340 - accueil des gens du voyage ;
- décide d'engager le Département dans un projet de création d'un Centre social Gens du voyage, centre social dont les modalités opérationnelles seront définies, en 2018, et pour lequel la Caisse d'allocations familiales (CAF) a délivré un agrément de préfiguration en date du 1 octobre 2017 ;
- autorise son président à passer et à signer l'ensemble des actes subséquents afférents à ce projet.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/125 - 350 - Prévention des maladies infectieuses

Prévention des maladies infectieuses - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 350 – Prévention des maladies infectieuses, à savoir :

- 35010 - Prévention dépistage : Fonctionnement 439 966,00 € - Recettes prévisionnelles 2 500,00 €,
- 35020 - Vaccination : Fonctionnement : 37 258,00 €,
- 35030 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale : Fonctionnement 13 000,00 € - Investissement 10 000,00 € - Recettes prévisionnelles 2 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/126 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements

Soutien à la construction et à la rénovation de logements - Propositions financières Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 730 - soutien à la construction et à la rénovation de logement.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/127 - 735 - Développement de l'habitat social

Développement de l'habitat social - Propositions financières Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 735 - développement de l'habitat social.

Il décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 67), pour l'année 2018.

Il approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIL 67 en vue du versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 et autorise le président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/128 - 000 - Administration générale

Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'administration générale - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique d'administration générale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/129 - 020 - Services supports

Services supports - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 020 - Services supports.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/130 - 030 - Gestion des Bâtiments

Gestion des bâtiments, hors collèges - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de l'inscription budgétaire des dispositions définies dans l'axe 030 dans le budget primitif 2018 ;
- de lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/131 - 040 - Ressources humaines

Personnel départemental - Dépenses de personnels

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 relatives aux ressources humaines (axe 040) proposés dans le rapport ;
- décide la création d'un volant d'emplois non permanents de 91 postes ;
- prend acte du rapport en faveur de l'égalité femme/homme de la collectivité et de ses évolutions pour les années à venir.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/132 - 040 - Ressources humaines

Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise et des adjoints du patrimoine

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique réuni le 5 décembre 2017, le Conseil Départemental :

- décide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités déjà précisées dans la délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/189) relative au nouveau régime indemnitaire du Département et rappelées dans les annexes 1 à 4 ci-jointes, avec effet du 1er janvier 2018, pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux de la filière technique et pour le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine de la filière culturelle ;
- décide que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat ;
- adopte le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe 1, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour ;
- valide l'inscription de la dépense liée au régime indemnitaire au budget principal 2018 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/133 - 040 - Ressources humaines

Régime indemnitaire - Proposition de suspension de la déduction pour absentéisme

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique réuni le 5 décembre 2017, le Conseil Départemental :

- décide de suspendre l'application du taux de 1/60ème de déduction pour absentéisme pendant la journée de carence qui sera instaurée par la loi de finances 2018, en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire uniquement ;
- décide de modifier en conséquence la délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/189), relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents du Département et plus précisément, l'article 3 de l'annexe 4 qui prévoit, pour tous les agents de la collectivité, une déduction pour absentéisme de 1/60ème par journée d'absence (maladie ordinaire y compris cure thermale, hospitalisation).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/135 - 040 - Ressources humaines

Proposition de mise à jour du règlement de la formation des agents du Département

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis du comité technique réuni le 5 décembre 2017, le Conseil Départemental décide d'approuver :

- les termes du règlement de la formation, joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- les termes du compte personnel de formation, suite à la parution du décret n°2017-928 du 6 mai 2017, relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- le règlement de la formation interne joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/136 - 040 - Ressources humaines

Plan de formation 2017-2019 - propositions d'accompagnements de la Direction des Ressources Humaines

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis du comité technique réuni le 5 décembre 2017, le Conseil Départemental décide d'adopter la déclinaison 2018 des axes stratégiques du plan de formation 2017 - 2019 de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/137 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

Fonctionnement de l'Assemblée départementale - Propositions financières - Budget primitif de 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 050 – Fonctionnement de l'Assemblée et décide d'affecter les crédits nécessaires pour renouveler, en 2018, l'adhésion du Département aux organismes suivants :

- cotisation à l'Assemblée des Départements de France (ADF), pour un montant de 87 000 € ;
- cotisation à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL), pour un montant de 17 000 € ;
- cotisation à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET), pour un montant de 3 100 €.

Le Conseil Départemental décide également d'engager 3 000 € en vue de réaliser une journée de formation, en intra à Strasbourg, avec l'IFET, sur une problématique à finaliser.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/138 - 060 - Communication

060 - Communication – Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires au projet primitif pour 2018 de l'axe d'intervention 060 - Communication.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/140 - 010 - Gestion Financière

Stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- 1) décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal de 51 000 000 € pour l'année 2018 auquel s'ajoute un montant de 25 000 000 € maximum pour le refinancement d'emprunts pouvant être remboursés par anticipation le cas échéant.
- 2) donne délégation à son président, en application de l'article 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, pour décider après consultation des établissements bancaires, des emprunts long terme à contracter pour l'exercice 2018 pour un montant maximum de 51 000 000 € et le cas échéant pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements temporaires ou anticipés d'emprunts, refinancement, reprofilage de l'encours de la dette départementale).
- 3) donne délégation à son président pour actualiser les documents relatifs au programme EMTN mis en place en 2013 avec un plafond maximum de 750 000 000 € sur 10 ans et pour procéder à la réalisation des émissions.
- 4) décide qu'une provision du capital pourra être constituée chaque année pour certaines émissions obligataires long terme, soit en respect de la nomenclature comptable, soit par bonne gestion du profil de dette du Département.
- 5) donne délégation à son président pour contracter en 2018 le(s) contrat(s) de crédits de trésorerie pour un montant maximum de 50 000 000 €.
- 6) donne délégation à son président pour actualiser le programme de titres négociables à court terme mis en place en 2013 et renouvelable annuellement d'un montant maximum de 75 000 000 € pour l'année 2018 et procéder à la réalisation des émissions des billets de trésorerie.
- 7) autorise le président :
 - . à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
 - . à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
 - . à négocier et signer les contrats d'agents placeurs et domiciliataires ;
 - . à passer des ordres pour effectuer les opérations arrêtées ;
 - . à réaliser les opérations arrêtées ;
 - . à signer les contrats de couverture de taux.

- 8) demande à ce que le Conseil Départemental soit tenu informé à l'issue de chaque exercice budgétaire, dans le cadre de la présentation du compte administratif correspondant, des opérations conduites dans le cadre des délégations ci-dessus.
- 9) donne délégation au président pour signer l'ensemble des actes de la documentation juridique des programmes et des contrats afférents aux opérations précitées.
- 10) donne délégation au président pour signer des contrats d'emprunt de types "Schuldschein" ou "Namensschuldverschreibung", instruments à mi-chemin entre un emprunt bancaire classique et un emprunt obligataire se caractérisant par leur double nature de crédit bancaire et de titre de créance négociable, selon des caractéristiques identiques aux caractéristiques principales des prêts décrites ci-dessous.
- 11) décide que les caractéristiques principales des prêts que le président est autorisé à souscrire sont :
- . le montant de l'emprunt à souscrire ne peut excéder 76 000 000 €, pour des durées maximales de vingt ans et éventuellement pour une tranche d'un montant maximum de 25 000 000 € sur trente ans ;
 - . l'amortissement du capital peut être constant ou progressif en cas d'échéances constantes, in fine ou atypique éventuellement ;
 - . un différé d'amortissement peut être mis en place ; des emprunts CLTR peuvent être réalisés (crédits revolving) ;
 - . des primes et commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0,5% du stock de dette constaté au 31/12/2018.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire profiter d'éventuelles baisses.

L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser la gestion de la dette du Département, et dans le cadre des dispositions des circulaires du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- . des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- . et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- . et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- . et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ;
- . et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement, à contracter sur l'exercice, et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture, ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée maximale des emprunts conclus par la collectivité. En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

Le TAG

Le T4M

Le TAM

L'EONIA

Le TMP

Le TMO

Le TME

L'EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois

Le TEC

Le CMS

L'inflation

Le taux du livret A

Ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Les emprunts peuvent être réalisés à taux fixe. Les emprunts seront réalisés exclusivement en euros. Des remboursements anticipés peuvent être effectués.

Ils peuvent être définitifs ou temporaires (cas des crédits revolving CLTR). Les tirages peuvent être échelonnés dans le temps. La délégation donnée au président du Conseil Départemental concerne aussi la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable ou vice versa, de changer d'index variable ou révisable, de modifier la périodicité du remboursement voire le mode de remboursement et de procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux et la possibilité éventuelle d'allonger la durée des prêts.

Les emprunts à contracter pourront également avoir pour caractéristiques d'être des emprunts dits "structurés", c'est à dire comporter des produits de couverture de taux. Les index ne pourront être que ceux cités ci-dessus.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/141 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, et décide de fixer les échéanciers prévisionnels de Crédits de Paiement (CP), sur la période 2018-2021 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de budget primitif de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/142 - 010 - Gestion Financière

Proposition de tarifs des régies

Après en voir délibéré, le Conseil Départemental décide d'arrêter les tarifs 2018 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2018 sauf indications contraires figurant dans les annexes jointes.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/143 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'émission d'un avis sur une demande en remise gracieuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Aurélie Herzog, régisseuse intérimaire de la régie d'avances du Foyer Charles Frey, laquelle régie a été créée par le Département, aux fins de gestion de l'argent de poche des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département du Bas-Rhin, portant sur le montant total du déficit, suite à un vol dans un coffre du Foyer, soit la somme de 250,30 € ;
- de prendre en charge, sur le budget du Département, la totalité de cette somme, à savoir 250,30 €.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Rapports appelés par ordre de passage : (N° CD/2017/117, 119, 107, 109, 116, 120, 122, 090, 093, 096, 099, 075, 064, 077, 071, 079, 072, 085, 104, 106, 076, 081, 084, 086, 134, 139, 144)

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, excusées, ainsi que, sortis temporairement
de salle, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE,
M. Bernard FISCHER, M. Etienne WOLF.

N° CD/2017/117 - 100 - Action sociale de proximité

1 - Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'Action Sociale de Proximité - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques proposées pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'Action Sociale de Proximité.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Nicole THOMAS.

N° CD/2017/119 - 120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg

Délégation sociale à la Ville de Strasbourg - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 120 – Délégation sociale à la Ville de Strasbourg. Ces propositions constituent un maximum. Le montant de la dotation à la Ville de Strasbourg sera défini dans le cadre de ces propositions lors de l'approbation de la convention de délégation à conclure en 2018.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Vincent DEBES, M. Denis SCHULTZ, M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/107 - 200 - Autonomie

2 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique de l'Autonomie, à savoir :

- sensibilisation de l'ensemble du département aux enjeux du vieillissement et à l'accompagnement des personnes handicapées et développement d'une vision innovante de construction de projets territoriaux ;
- développement d'actions et de parcours d'accompagnement de nature à anticiper et à accompagner la perte d'autonomie ;
- développement de formes d'engagement participatif afin d'assurer une place à chacun dans la société.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Vincent DEBES, Mme Martine JUNG, M. Yves LE TALLEC, M. Denis SCHULTZ, M. Sébastien ZAEGEL, et Mme Françoise PFERSDORFF, quittant définitivement la salle à 11 H 49 (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*).

N° CD/2017/109 - 220 - Accueil en établissements des personnes âgées

Accueil en établissements des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 220 – Accueil en établissements des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, excusées,
ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Olivier BITZ, M. Vincent DEBES,
Mme Martine JUNG, M. Yves LE TALLEC, M. Denis SCHULTZ,
Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL,

N° CD/2017/116 - 72505 - Réseau 67

**Proposition de financement par le Département du Bas-Rhin
pour l'année 2017 des réductions tarifaires à caractère social
sur le réseau de transport interurbain "Réseau 67" organisé
sur le territoire du département du Bas-Rhin par la Région
Grand-Est**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de la mise en place d'un partenariat pour l'année 2017, entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand-Est, pour la prise en charge par le Département du Bas-Rhin de mesures à caractère social sur le réseau de transport interurbain "Réseau 67" ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est, jointe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision ultérieure relative aux mesures à caractère social sur le réseau de transport interurbain "Réseau 67" mises en œuvre dans le cadre du partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné
pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle,
Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, Mme Nathalie ERNST,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Serge OEHLER, M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/120 - 300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

3 - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi et la lutte contre les exclusions.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle,
M. Thierry CARBIENER, M. Eric ELKOUBY, M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/122 - 320 - Allocations de solidarité

Allocations de solidarité - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 320, allocations de solidarité.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*) excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle,
Mme Françoise BEY, M. Eric ELKOUBY, M. Denis HOMMEL, M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/090 - 400 - Enfance, jeunesse et famille

4 - Orientations stratégiques sur la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques concernant la politique Enfance, Jeunesse et Famille, à travers cinq orientations :

- faire grandir l'enfant avec sa famille et la famille avec l'enfant ;
- responsabiliser, de manière bienveillante, les parents et les jeunes et valoriser leur engagement ;
- contribuer à l'épanouissement des jeunes et des familles dans leur cadre de vie quotidien (emploi, mobilité, loisirs, habitat, éducation...) ;
- développer l'autonomie des jeunes et valoriser leur engagement citoyen ;
- lutter contre la radicalisation et les phénomènes d'exclusions ;

et trois axes d'intervention :

- la jeunesse comme richesse ;
- le renforcement de la prévention ;
- l'innovation pour la protection des plus vulnérables.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné
pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusées, ainsi que, sortis temporairement de salle,
M. Etienne BURGER, M. Eric ELKOUBY, M. Denis HOMMEL.

N° CD/2017/093 - 440 - Actions pour la jeunesse

**Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget
Primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse;
- décide de l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Unis'Cité Alsace, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes;
- approuve les termes du projet de la convention financière 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Unis'Cité Alsace, en vue du versement de la subvention, selon les modalités et conditions définies dans le projet de convention et autorise son Président à signer cette convention;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € à la Fédération des maisons de jeunes et de la culture d'Alsace, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;

- approuve les termes du projet de la convention financière 2018 à conclure entre le Département et la Fédération des maisons de jeunes et de la culture d'Alsace, en vue du versement de la subvention selon les modalités et conditions définies dans le projet de convention, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), M. Mathieu CAHN, quittant définitivement la salle à 12 H 38, (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), excusés

N° CD/2017/096 - 500 - Education

5 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'Education

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique Education du Département du Bas-Rhin.

Adopté à la majorité

N° CD/2017/099 - 520 - Gestion des collèges

Gestion des collèges - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 520 – Gestion des collèges, et :

- décide de la mise en œuvre en 2018 des études et travaux proposés dans le rapport et prévus au Budget Primitif 2018, selon la liste jointe en annexe 1 ;
- approuve les dispositions de l'axe 520 – Gestion des collèges ;
- décide de la poursuite pour 2018 des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyse du Bas-Rhin et les collèges concernés.

Adopté à la majorité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Mathieu CAHN, (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Yves LE TALLEC, quittant définitivement la salle à 13 H 03 (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*), excusés, ainsi que, *sortis temporairement de salle, Mme Alfonsa ALFANO, M. Vincent DEBES, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER.*

N° CD/2017/075 - 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Enseignement supérieur et recherche - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires au budget primitif pour 2018 de l'axe d'intervention 530 - Enseignement supérieur et recherche.

Adopté à l'unanimité

SUSPENSION DE SEANCE

(La séance est suspendue à 13 H 10).

REPRISE DE LA SEANCE

(La séance est reprise à 14 H 28, sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental)

Présidence de M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*),
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
M. Yves LE TALLEC, (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, (*ayant donné
pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusés, ainsi que M. Vincent DEBES,
M. Serge OEHLER, M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/064 - 600 - Développement et animation territoriale

**6 - Développement et animation du territoire - Orientations
stratégiques de la politique départementale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre du développement et de l'animation du territoire.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*),
Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*),
M. Yves LE TALLEC, (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, (*ayant donné
pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle,
M. Vincent DEBES, M. Serge OEHLER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER,
M. Sébastien ZAEGEL.

N° CD/2017/077 - 655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux de développement territorial et
humain**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions détaillés dans le présent rapport ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt ainsi que ses ressources en faveur des enjeux des territoires d'action définis d'un commun accord avec les partenaires institutionnels locaux ;

- approuve les contrats départementaux de développement territorial et humain des territoires d'action Ouest, Nord, Sud et Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018-2021, tels que joints en annexes, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - . les enjeux prioritaires précités du territoire d'action concerné,
 - . les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département,
 - . les interventions respectives des partenaires dont celles du Département du Bas-Rhin en faveur des enjeux prioritaires partagés ;
- décide que la signature des contrats départementaux de développement territorial et humain, par les Communes, les groupements de Communes, les PETR, constitue un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers, par le Département du Bas-Rhin, dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité, du Fonds d'Innovation territoriale et du Fonds de solidarité communale ;
- déclare que les crédits nécessaires seront mobilisés annuellement, selon les inscriptions budgétaires.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. OEHLER*), M. Mathieu CAHN, (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Vincent DEBES, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Christiane WOLFHUGEL.

N° CD/2017/071 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Coopération transfrontalière, européenne et internationale-
Propositions financières-Budget primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG, quittant définitivement la salle à 15 H 12, excusés, ainsi que temporairement sortis de salle, M. Thierry CARBIENER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Denis SCHULTZ.

N° CD/2017/079 - 620 - Développement touristique

Développement touristique - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 620-Développement touristique.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG, excusés, ainsi que sortis temporairement de salle, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, M. Paul HEINTZ.

N° CD/2017/072 - 620 - Développement touristique

"Rêver d'Alsace et Vivre ses rêves en Alsace" - Proposition de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, stratégie commune aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, telle que définie en annexe ci-jointe et d'autoriser son président à signer les documents d'exécution afférents ;

- de donner délégation à la Commission Permanente, pour l'exécution et le suivi de la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021;
- d'assurer la mise en œuvre des actions prévues dans la Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021 ;
- de prévoir, en fonction des budgets annuels consacrés au développement touristique, et en fonction de l'implication des autres partenaires, le financement des actions retenues.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, M. Bernard FISCHER, M. Paul HEINTZ.

N° CD/2017/085 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition de financement des lignes touristiques départementales et d'approbation d'une convention à conclure avec la Région Grand-Est concernant ce financement ainsi que divers sujets opérationnels

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide que le Département du Bas-Rhin financera l'intégralité du coût de fonctionnement des services touristiques, déduction faite des recettes du service, pour un coût annuel d'environ 350 000 € ;
- approuve les dispositions de partenariat et de financement relatifs notamment à l'aménagement et l'entretien des voies réservées et à la gestion de crise en cas d'incident ou d'intempérie ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est relative au partenariat opérationnel en matière de transports interurbains et scolaires : lignes touristiques et gestion routière dont copie est jointe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision ultérieure relative à l'application de cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), excusés.

N° CD/2017/104 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département

640 - Rayonnement des établissements culturels du Département - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département ;
- de lancer les travaux de maintenance et de réfection tels que décrits dans le rapport ;
- d'autoriser son président à signer tout acte utile à la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), excusés, ainsi que, sorti temporairement de salle, M. Etienne WOLF.

N° CD/2017/106 - 650 - Aides au sport

Soutien à la pratique sportive - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 650 - Soutien à la pratique sportive ;
- décide d'élargir à partir de 2018, les critères d'attribution de l'aide à l'équitation aux jeunes bénéficiant d'une éducation spécialisée, qu'ils soient accueillis dans les Instituts Médico-Educatifs (IME) et Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) ou dans les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), ou dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) des collèges.

Cette aide de 2,21 € par séance sera attribuée et versée aux centres équestres.

- décide d'attribuer une aide forfaitaire de 100 € aux associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté, lorsque celles-ci ont moins de 20 licenciés jeunes de moins de 18 ans. Au-delà de 20 licenciés, l'aide sera calculée sur la base de 5 € par licencié de moins de 18 ans, conformément à la délibération du Conseil Départemental n° CD/2015/57 du 24 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), excusés, ainsi que, sorties temporairement de salle, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et Mme Françoise BUFFET, quittant définitivement la salle à 16 H 15.

N° CD/2017/076 - 700 - Aménagement du territoire

7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique 7 - Aménagement du Territoire ;

- prend acte du rapport de développement durable du Département du Bas-Rhin, présenté dans ce rapport.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/081 - 705 - Gestion des routes départementales

Gestion des routes départementales - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 705 - Gestion des routes départementales.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), excusés, ainsi que, sortie temporairement de salle, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER et M. Rémi BERTRAND, quittant définitivement la salle à 16 H 20.

N° CD/2017/084 - 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois

Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), excusés, M. Rémi BERTRAND, ainsi que, sortis temporairement de salle, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc SENE et M. Denis HOMMEL, quittant définitivement la salle à 16 H 28.

N° CD/2017/086 - 740 - Aménagement de l'espace rural

Aménagement de l'espace rural - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 740 Aménagement de l'espace rural ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 553 000 € selon la répartition suivante :
 - . Chambre d'Agriculture d'Alsace : 500 000 €,
 - . Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) : 18 000 €,
 - . Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement du Bas-Rhin : 15 000 €,
 - . Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin : 10 000 €,
 - . Verger Expérimental d'Alsace (Verexal) : 10 000 € ;
- décide des crédits nécessaires au paiement des cotisations d'adhésion du Département, pour un montant maximal de 14 000 €, aux organismes suivants :
 - . Association Nationale des Elus de Montagne - ANEM,
 - . Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace - APRONA,
 - . Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses - ELIZ,
 - . Groupement de Défense Sanitaire Alsace - GDS ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2018 à intervenir entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, telle que présentée en annexe à la présente délibération et autorise son président à la signer ;
- décide de reconduire le dispositif de prise en charge à hauteur de 50% pour les coûts d'analyses de faunes sauvages, pour un montant maximum de 1 300 € pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), excusés, M. Rémi BERTRAND, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Vincent DEBES, Mme Catherine GREIGERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Etienne WOLF, et M. Paul HEINTZ, quittant définitivement la salle à 16 H 30 (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT*).

N° CD/2017/134 - 040 - Ressources humaines

**Proposition de déploiement du télétravail dans les services
du Département**

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis du comité technique réuni le 5 décembre 2017, le Conseil Départemental prend acte des dispositions réglementaires relatives au télétravail fixées par le décret n°2016-151 du 11 février 2016 et des résultats de l'expérimentation conduite en 2017, dans les services du Département, et décide du déploiement progressif du télétravail au sein des services de la collectivité, en 2018, selon les principes précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Départemental donne délégation à la Commission permanente pour approuver l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce déploiement.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Paul HEINTZ, (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT*), M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), excusés, M. Rémi BERTRAND, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Vincent DEBES, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Etienne WOLF.

N° CD/2017/139 - 010 - Gestion Financière

Fiscalité 2018 du Département du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide, en ce qui concerne la fiscalité directe, de maintenir le taux 2018 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au même niveau que celui de 2017, soit 13,18%.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Paul HEINTZ, (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT*), M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), M. Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY*), excusés, ainsi que M. Rémi BERTRAND.

N° CD/2017/144 - 010 - Gestion Financière

Budget Primitif 2018 - Synthèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature ;
- approuve le budget primitif pour 2018 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 181 590 428,13 € (écritures réelles et d'ordre) et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent dans le projet établi par son président ;
- autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif ;
- autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2018 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées ;
- approuve les montants des budgets annexes, en dépenses et en recettes :
 - . celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 4 146 610 €,
 - . celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 13 291 573,29 €,
 - . celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 450 105 €,
 - . celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 591 610 €,
 - . celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 8 561 191 € ;
- décide de dissoudre le budget annexe Régie des transports au 31 décembre 2017 et à cet effet :
- décide, dans le cadre de l'adoption des comptes de gestion 2017, de transférer, en exercice comptable 2018, dans le budget principal du Département, tous les soldes restant en écritures au 31 décembre 2017 dans le budget annexe Régie des transports (y compris les soldes du compte de trésorerie/disponibilités, les résultats d'investissement et de fonctionnement, les restes à recouvrer et à payer le cas échéant) ;
- décide de clôturer matériellement et définitivement ce budget annexe à l'issue des écritures 2018 de transfert des soldes vers ledit budget principal du Département ;
- rappelle que le transfert des actifs et passifs immobilisés (bus) a déjà été opéré depuis le budget principal du Département à la Région Grand Est (délibération n° CD/2016/191) ;
- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par la délibération CD/2017/140 relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2018 ;
- décide que les primes d'émission passées et futures sur emprunts obligataires enregistrées au compte 169 seront amorties par fractions égales au prorata de la

durée de l'emprunt ;

- adopte le barème des tarifs 2018 des prestations assurées par le Service "Parc des Véhicules et Bacs Rhénans" (SPVBR), conformément au document joint en annexe ;
- décide de fixer les durées d'amortissements du Service "Parc des Véhicules et Bacs Rhénans" (SPVBR) conformément à l'annexe jointe ;
- décide de déterminer le seuil d'amortissement sur 1 an à 2 000,00 TTC pour le budget du Service "Parc des Véhicules et Bacs Rhénans" (SPVBR) ;
- adopte le barème des tarifs 2018 des prestations assurées par le Service "Parc Départemental d'Erstein », conformément au document joint en annexe ;
- décide d'arrêter les taux modulés applicables aux Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2018, conformément aux tableaux joints en annexe ;
- décide que si une Commune nouvelle ayant bénéficié d'un taux dérogatoire en 2017 a déposé un dossier au titre du fonds de solidarité communale en 2017 et que ce dossier vient à être confirmé en 2018, cette Commune nouvelle bénéficie du taux modulé 2017 ;
- décide, en cas de création de Commune nouvelle en 2018, de prolonger le dispositif dérogatoire défini par la délibération n° CD/2016/198 du 8 décembre 2016, à savoir que le taux modulé 2018 est un taux provisoire qui ne préjuge pas du taux réel 2018. Le "tunnel +1/-1" ne s'appliquera pas en 2019 pour les Communes et EPCI concernés par le calcul dérogatoire de 2018 ;
- décide, en cas de fusion d'EPCI en 2018, de prolonger le dispositif dérogatoire défini par la délibération n° CD/2016/198 du 8 décembre 2016, à savoir que le taux modulé 2018 est un taux provisoire qui ne préjuge pas du taux réel 2018. Le « tunnel +1/-1 » ne s'appliquera pas en 2019 pour les Communes et EPCI concernés par le calcul dérogatoire de 2018 ;
- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au Règlement financier, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif ;
- décide le retour d'affectation de la Clio 790 ADJ 67 du budget annexe du SPVBR (AUT19762) vers le budget principal (MAN/REP4739) ;
- autorise M. le Payeur départemental à procéder aux écritures d'ordre budgétaire concernant le bien MT82 RENAULT CLIO immatriculé 2444 YV 67 :
Débit C/1068 ----- 10 551,54€,
Crédit C/28182 ----- 10 551,54€ ;
- décide d'admettre en non-valeur les taxes d'urbanisme sur le budget principal qui s'élèvent à 1 802 € (326 € pour le CAUE, 1 476 € pour la TDENS) conformément à l'annexe 7.

Adopté à la majorité

✧ **DIVERS**

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2017/065, à 070, 080, 088, 089, 097, 098, 101, 102, 105, 123, 127, 138 et 143.

- **Rapport N° CD/2017/065** : Développement local - Propositions financières-Budget primitif 2018 :

M. Rémi BERTRAND, membre du conseil d'administration de l'EPELFI, M. Paul HEINTZ, membre du conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, M. Philippe MEYER, membre du conseil d'administration de l'Institut de droit local Alsacien-Mosellan (IDL) et ayant une attache familiale au Racing Club de Strasbourg, et M. Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/066** : Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2018 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT pour l'année 2018 et d'approbation de la convention financière correspondante à conclure entre le Département et l'ADT (61020) :

M. Vincent DEBES, président délégué de l'ADT, représentant le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, MM. Frédéric BIERRY, Marcel BAUER, Rémi BERTRAND, Eric ELKOUBY, Mmes Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN et Laurence MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/067** : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2018 - Propositions d'un projet d'avenant à la convention globale de moyens, d'un projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP et d'un projet de convention de mission pour 2018, à conclure entre le Département et l'ATIP (61040) :

M. Frédéric BIERRY, président de l'ATIP, M. Rémi BERTRAND, membre du bureau de cet organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/068** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Propositions financières - Budget primitif de 2018 Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin pour l'année 2018 et d'approbation des termes de la convention de partenariat correspondante (61045) :

M. Etienne WOLF, président du CAUE, MM. Mathieu CAHN, Thierry CARBIENER, Marc SENE, Mmes Nicole THOMAS, Christiane WOLFHUGEL, membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/069** : Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme Propositions financières - Budget primitif de 2018 (61050) :

MM. Rémi BERTRAND et Etienne WOLF, membres du conseil d'administration de l'ADEUS, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/070** : *Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) Propositions financières - Budget primitif de 2018 (61060) :*

Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, membre du bureau syndical et du comité syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, MM. Rémi BERTRAND et Thierry CARBIENER, membre du bureau syndical de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/080** : *Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Association "slowUp Alsace-Route des Vins" en tant que membre actif d'honneur :*

M. Vincent DEBES, président délégué de l'ADT, représentant le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, MM. Frédéric BIERRY, Marcel BAUER, Rémi BERTRAND, Eric ELKOUBY, Mmes Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN et Laurence MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de ce même organisme, M. Marcel BAUER, maire de Sélestat et président de la Communauté de Communes de Sélestat, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/083** : *Sécurité des biens et personnes - Propositions financières Budget primitif 2018:*

M. Thierry CARBIENER, président du SDIS, M. Sébastien ZAEGEL, Vice-Président, M. Etienne WOLF, membre du bureau, MM. Marcel BAUER, Eric ELKOUBY, Paul HEINTZ, Philippe MEYER, Denis SCHULTZ, Mmes Alfonsa ALFANO, Catherine GRAEF-ECKERT, Nadine HOLDERITH-WEISS, Suzanne KEMPF, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, membres titulaires du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/088** : *Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget primitif 2018 :*

M. Rémi BERTRAND, membre du conseil d'administration de la SAFER, M. Etienne BURGER, membre du conseil d'administration et censeur de ce même organisme, M. Marcel BAUER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, membres du conseil d'administration du Conservatoire Botanique d'Alsace, Mme Françoise BEY, membre du bureau de Atmo Grand Est, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/089** : *Proposition d'évolution de la politique départementale d'éducation à l'environnement vers un appel à manifestation d'intérêts et d'approbation d'un projet d'accord cadre pluriannuel lié à ces évolutions :*

Mme Catherine GREIGERT, membre du bureau et du conseil d'administration de l'ARIENA, M. Marcel BAUER, Yves LE TALLEC, membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/097** : *Actions éducatives - Propositions financières - Budget primitif 2018 :*

Mme Michèle ESCHLIMANN et M. Sébastien ZAEGEL, membres du comité de direction et du conseil d'administration de l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA), ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/101** : *Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2018* :

M. Philippe MEYER Vice-président et membre du bureau de l'ACA, M. Marcel BAUER membre du conseil d'administration de cet organisme, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, présidente de l'ADIAM 67, MM. Thierry CARBIENER, Yves LE TALLEC, Mmes Cécile DELATTRE, Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN, membres du conseil d'administration de cet organisme, Mme Françoise BUFFET, membre de droit du Centre Européen d'actions artistiques (CEAAC), Mme Françoise PFERSDORFF, membre du conseil d'administration de l'ADIAM67, membre du bureau et trésorière du CEAAC, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/102** : *Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2018* :

Mme Nadine HODERITH-WEISS, membre du comité Le Château de Lichtenberg, membre du bureau syndical et du comité syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, M. Thierry CARBIENER, membre du comité Point d'Orgue à Marmoutier, membre du bureau syndical de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, M. Rémi BERTRAND de ce même organisme, M. Marcel BAUER, maire de Sélestat pour la Bibliothèque Humaniste de Sélestat, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/105** : *Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2018* :

M. Etienne WOLF, Vice-président de Archéologie Alsace, membre du comité syndical du Syndicat mixte du Musée Lalique, ainsi que M. Marcel BAUER, membre titulaire du conseil d'administration de Archéologie Alsace, M. Thierry CARBIENER, membre titulaire du conseil d'administration de ce même organisme, membre du comité syndical du Syndicat mixte du Musée Lalique, M. Philippe MEYER, Vice-président du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, membre titulaire du conseil d'administration de Archéologie Alsace, 1^{er} Vice-président du Comité syndical et membre du bureau du Syndicat mixte du Musée Lalique, Mme Nathalie ERNST, membre du comité syndical et membres associées CAO au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/123** : *Aide au logement des personnes défavorisées - Propositions financières - Budget primitif 2018* :

M. Marcel BAUER, Maire de Sélestat pour le CCAS, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/127** : *Développement de l'habitat social - Propositions financières Budget Primitif 2018* :

M. Etienne WOLF, président de l'ADIL, Mmes Danielle DILIGENT, Isabelle DOLLINGER, membre du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/138** : *Communication - Propositions financières - Budget primitif 2018* :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/143** : *Proposition d'émission d'un avis sur une demande en remise gracieuse* :

M. Jean-Philippe MAURER, président du Foyer Charles Frey, ainsi que Mmes Alfonsa ALFANO, Michèle ESCHLIMANN, Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Sébastien ZAEGEL, membres du conseil d'administration de ce foyer, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

*

Rapports appelés par ordre de passage : (N° CD/2017/117, 119, 107, 116, 120, 122, 093, 096, 099, 075, 064, 077, 071, 079, 072, 104, 106, 081, 084, 086, 134, 139 et 144)

- **Rapport N° CD/2017/117** : *Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'Action Sociale de Proximité - Budget primitif 2018* :

Interventions : Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Danielle DILIGENT (rapporteur), Mme Françoise PFERSDORFF, M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/119** : *Délégation sociale à la Ville de Strasbourg - Propositions financières - Budget primitif 2018* :

Interventions : M. Jean-Philippe MAURER, M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/107** : *Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Autonomie* :

Interventions : Mme Françoise PFERSDORFF, M. Olivier BITZ, Mme Christiane WOLFHUGEL, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN (rapporteur), M. Frédéric BIERRY, Mme Suzanne KEMPF, Mme Michèle ESCHLIMANN (rapporteur), M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/116** : *Proposition de financement par le Département du Bas-Rhin pour l'année 2017 des réductions tarifaires à caractère social sur le réseau de transport interurbain "Réseau 67" organisé sur le territoire du département du Bas-Rhin par la Région Grand-Est* :

Intervention : Mme Michèle ESCHLIMANN.

- **Rapport N° CD/2017/120** : Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions :

Interventions : M. Yves SUBLON, M. Jean-Louis HOERLE, M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/122** : Allocations de solidarité - Propositions financières - Budget primitif 2018 :

Interventions : Mme KEMPF, M. BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/093** : Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2018 :

Intervention : Mme Suzanne KEMPF.

- **Rapport N° CD/2017/096** : Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'Education :

Interventions : M. Serge OEHLER, M. Marcel BAUER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Laurence MULLER- BRONN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Philippe MEYER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER.

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, votent contre ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/099** : Gestion des collèges - Propositions financières - Budget primitif 2018 :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, votent contre ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/075** : Enseignement supérieur et recherche Propositions financières - Budget Primitif 2018 :

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Rémi BERTRAND.

- **Rapport N° CD/2017/064** : Développement et animation du territoire Orientations stratégiques de la politique départementale :

Intervention : Mme Suzanne KEMPF.

- **Rapport N° CD/2017/077** : Contrats départementaux de développement territorial et humain :

Interventions : Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT.

- **Rapport N° CD/2017/071** : *Coopération transfrontalière, européenne et internationale-Propositions financières-Budget primitif 2018* :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, membre du conseil d'administration du Centre d'information sur les institutions Européennes (CIIE), M. Rémi BERTRAND, également membre du conseil d'administration du (CIIE), président du GECT Pamina, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Etienne WOLF, membre du bureau de ce dernier organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Rémi BERTRAND.

- **Rapport N° CD/2017/079** : *Développement touristique - Propositions financières - Budget Primitif 2018* :

M. Vincent DEBES, président délégué de l'ADT, représentant le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, MM. Frédéric BIERRY, Marcel BAUER, Rémi BERTRAND, Eric ELKOUBY, Mmes Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN et Laurence MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

Interventions : M. Eric ELKOUBY, M. Etienne WOLF, M. Bernard FISCHER, M. Eric ELKOUBY, M. Olivier BITZ, M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/072** : *"Rêver d'Alsace et Vivre ses rêves en Alsace" - Proposition de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021* :

M. Vincent DEBES, président délégué de l'ADT, représentant le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, MM. Frédéric BIERRY, Marcel BAUER, Rémi BERTRAND, Eric ELKOUBY, Mmes Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN et Laurence MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Laurence MULLER-BRONN.

- **Rapport N° CD/2017/104** : *Rayonnement des établissements culturels du Département - Budget primitif 2018* :

Interventions : M. Serge OEHLER, M. Marcel BAUER, M. Serge OEHLER, Mme Suzanne KEMPF, M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER, M. Frédéric BIERRY, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Frédéric BIERRY, M. Philippe MEYER (rapporteur).

Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/106** : *Soutien à la pratique sportive - Propositions financières Budget Primitif 2018* :

Interventions : M. Serge OEHLER, M. Philippe MEYER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY.

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY), Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/081** : Gestion des routes départementales - Propositions financières - Budget Primitif 2018 :

Intervention : M. Serge OEHLER.

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY), Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/084** : Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois - Propositions financières - Budget primitif 2018:

M. Paul HEINTZ, membre du conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Intervention : M. Denis SCHULTZ.

- **Rapport N° CD/2017/086** : Aménagement de l'espace rural - Propositions financières Budget primitif 2018 :

Interventions : M. Eric ELKOUBY, Mme Suzanne KEMPF.

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Olivier BITZ, M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY), Mme Suzanne KEMPF, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/134** : Proposition de déploiement du télétravail dans les services du Département :

Intervention : M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/139** : Fiscalité 2018 du Département du Bas-Rhin :

Interventions : M. Yves SUBLON, M. Olivier BITZ.

- **Rapport N° CD/2017/144** : Budget Primitif 2018 – Synthèse :

Interventions : M. Mathieu CAHN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Denis HOMMEL, M. Bernard FISCHER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY.

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY), Mme Suzanne KEMPF, et M. Serge OEHLER, votent contre ce rapport.

*
* *

✧ **CALENDRIER**

Le prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 19 février 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en **séance plénière** le **lundi 26 mars 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

*
* *

La séance est levée à 16 h 49

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY